



SOMMAIRE



Nationalisme et Nationalité.

per André Balleyguier

A propos des Pactes du Latran

par Giorgio Del Vecchio

Mendel, naturaliste « liquidé » en U.R.S.S.

par Stanislas Koutnik

Les sentinelles manquent à l'Est

par H.R.

Vers une philosophie de la technique

par Jean-Louis Bruch

Le petite entreprise et le MEC

par Ludovic E. Clequette

UN DEUIL POUR L'EUROPE :

la disparition de M. Pierre
FRIEDEN, Chef du Gouverne-
ment Luxembourgeois.

Actualité européennes et...

... le supplément EUROPEAST
BULLETIN en langue anglaise.

L' ANGE INTERDIT

De noirs cortèges hérissés de drapeaux rouges, des ampoules nues dans des salles grises, la foule devant les coopératives, la vie des chantiers et des mines, fer, ciment et pauvreté: pour nous, occidentaux, Russie du XXe siècle, que la tragédie sauve de tant de sordide platitude au prix de la peur, de la trahison, du sang.

Puis, de ce monde désolé, nous parvient un autre message. Il nous dit que là encore les feux du couchant transpercent les arbres de la forêt; que là encore des hommes ont assez d'ardeur pour aimer ce soleil rouge derrière ces noirs sapins, ce sol qui est le leur, ce ciel qui fut un jour le ciel paisible de leur enfance.

Pour les aimer plus que la vie, plus que la liberté: visage éternel de la patrie sous l'armature dont on l'affuble: Ange Interdit, le choix de Boris Pasternak.

A. G.

MOUVEMENT EUROPEEN

PRESIDENCE D'HONNEUR

Dr. Konrad ADENAUER, M. Léon BLUM (1948-1950), Sir Winston CHURCHILL, Comte R. COUDENHOVE - KALERGI, MM. Alcide de GASPERI (1948-1954), Robert SCHUMAN, Paul-Henri SPAAK.

Président: Robert Schuman

Vice-Présidents: Robert BICHET, Sir Rbert BOOTHBY, Hermann PUENDER.

Délégué général à la Propagande: André PHILIP.

Délégué général aux Relations Extérieures: Docteur J.-H. RETINGER.

Trésorier: Baron BOEL.

Secrétaire général: Robert van SCHENDEL.

CONSEIL INTERNATIONAL

Président: Robert Schuman

Membres: Délégués des Mouvements affiliés, des Conseils Nationaux, des Comités nationaux en exil et des Organisations associées.

BUREAU EXECUTIF INTERNATIONAL

Président: ROBERT SCHUMAN, Hermann ABS, Edward BEDDINGON-BEHRENS, P. R. BENTZ van den BERG, Robert BICHET, Baron BOEL, Georges BOHY, Arthur CALTEAUX, CRAVATTE, René COURTIN, Jean DRAPIER, Mulhis ETE, Fritz ERLER, Palmiro FORESI, André FRANCOIS-PONCET, Hans FURLER, Enrique GIRONELLA, Frode JAKOBSEN, LASKARIS, Lord LAYTON, René LHUILLIER, Eduard LUDWIG, Salvador de Madariaga, Roger MOTZ, Franco NOBILI, H. R. NORD, Randolfo PACCIARDI, André PHILIP, Georges REBATTET, Dr. J. H. RETINGER, Dieter ROSER, Etienne de la VALLEE-POUSSIN, Ernst von SCHENK, Karl WISTRAND, Terje WOLD, Robert van SCHENDE.

CONSEIL PARLEMENTAIRE DU MOUVEMENT EUROPEEN

Président Georges BOHY.

Président **COMITE D'ACTION** André FRANCOIS-PONCET

COMMISSIONS

Commission Économique et Sociale Hermann ABS
 Commission pour la Jeunesse Robert SCHUMAN
 Commission Culturelle Salvador de MADARIAGA.

MOUVEMENTS AFFILIES

Présidents:

Ligue Européenne de Coopération Économique Baron BOEL.
 Mouvement Libéral pour l'Europe Unie Roger MOTZ.
 Mouvement Socialiste pour les États-Unis d'Europe André PHILIP.
 Nouvelles Équipes Internationales Auguste De SCHRIJVER.
 Union Européenne des Fédéralistes Enzo GIACCHERO
 Centre d'Action Européenne Fédéraliste Henri BRUGMANS

INSTITUTIONS AUTONOMES

Centre Européen de la Culture (Genève) Denis de ROUGEMONT. Directeur
 Collège d'Europe (Bruges) H. BRUGMANS, Recteur.
 Commission de l'Europe Centrale et Orientale Étienne de la VALLEE-POUSSIN, Président.

ORGANISATION ADHERENTE

Président:

Conseil des Communes d'Europe Jean BARETH

ORGANISATIONS ASSOCIEES

(voir la brochure «Construction Européenne»)

SECRETARIAT GENERAL INTERNATIONAL

BRUXELLES: 44 rue Belliard, Tel. 13.45.75

SECRETARIAT INTERNATIONAL POUR LA JEUNESSE

Délégué Général André PHILIP.
 Délégué Général des Organisations de Jeunesse affiliées Franco NOBILI.
 Secrétaire Général Philippe DESHORMES.

Siège: 44 rue Belliard - Bruxelles, - 4 Tel. 13.45.15

LES CONSEILS NATIONAUX: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Turquie.

NATIONALISME et NATIONALITÉ

Le terme de nation remonte certes à la plus haute antiquité, mais il est curieux de constater qu'il a changé de sens au cours des siècles. Dans le droit romain il signifiait seulement — comme l'indique son étymologie — une communauté de naissance, la contrée d'où l'on tient ses origines. Mais il ne s'y attachait pas en principe de qualités politiques: ainsi le « jus Latii » ou même le « jus Romanum » qui conféraient des privilèges de cet ordre pouvaient appartenir à des nationaux de provenances très diverses, depuis les Gaulois jusqu'à des Juifs comme saint Paul... Ce n'est que plus tard, après la chute de l'Empire Romain et l'implantation des coutumes barbares, que le fait d'appartenir à une nation déterminée assujettissait à une juridiction particulière. Encore doit-on se souvenir qu'au Moyen-Age l'Église, maîtresse de l'Université de Paris, réunissait sous sa loi un collège dit des Quatre Nations, composé d'étudiants venus de toute l'Europe. Jusqu'au XVIII^e siècle, les étrangers pouvaient, avec l'accord du souverain rarement refusé, jouir des mêmes droits que les sujets d'une royaume, et accéder aux plus hautes fonctions publiques, tels Mazarin, le Maréchal de Saxe et Necker. Le sens de nation était si général que le mot « international » n'aurait pas eu sa raison d'être et n'existait pas encore.

Ce sont les philosophes, puis les législateurs de la Révolution Française, et à leur suite Napoléon, qui lancèrent et érigèrent en dogme le « principe des nationalités », selon lequel à chaque nation doit appartenir une unité territoriale, donc politique. Du même coup les frontières, jusqu'alors fluides et changeantes selon le cours des conquêtes ou des mariages princiers, tendirent désormais à se figer et à constituer des obstacles. Depuis lors, les races qui autrefois se mêlaient s'isolent,

la nation cesse d'être une qualité pour devenir un objet, un domaine fermé, et le nationalisme naît, source de conflits où les problèmes raciaux se superposent aux motifs traditionnels de concurrence entre peuples. Les guerres modernes en sont devenues d'autant plus inhumaines qu'elles ajoutent un élément passionnel à des objectifs matériels.

Cette situation semble irréversible, et le passé révolu. Chaque gouvernement fonde aujourd'hui

par

André
Balleyguier

d'hui son pouvoir sur des sentiments nationalistes, exaltant la supériorité de sa propre race; la fièvre anticolonialiste des peuples jeunes n'a peut-être pas d'autre cause. Les organisations internationales, à commencer par l'ONU, se débattent au milieu des conflits raciaux, qui sont d'autant plus dangereux qu'il se déroulent « au sommet », devant l'opinion mondiale où prédominent les questions de prestige et de politique. Et pourtant, c'est l'homme de la rue, l'individu qui finalement doit en souffrir, lui qui est fondamentalement le même dans tous les pays du monde. Mais le rapprochement des nations sera une utopie tant que le nationalisme élèvera des barrières entre elles.

Abattre ces barrières est actuellement impossible: la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux ne

sera longtemps qu'un slogan de propagande. Ne devrait-on pas cependant les rendre moins infranchissables, tout au moins sur le plan personnel? Il conviendrait peut-être, dans ce but, d'assouplir les règles actuelles du droit international en matière de nationalité. Cela se pratique d'ailleurs, et de plus en plus aujourd'hui, par la force des choses. Depuis les récentes guerres et les exodes qu'elles ont entraînés, nombreux sont les réfugiés qui ont dû changer, parfois plusieurs fois, de nationalité. Le cas des apatrides existe encore, mais tend à disparaître. La naturalisation pacifique est devenue fréquente, et n'expose plus son bénéficiaire à être traité de « métèque », épithète qui n'avait d'ailleurs rien d'injureux dans la Grèce antique, où elle s'appliquait seulement à l'étranger habitant des faubourgs.

Mais le changement de nationalité ne suffit pas, s'il doit impliquer le renoncement à une patrie natale, à des habitudes, à des traditions, à des droits acquis. Quand une jeune fille épouse un étranger, devra-t-elle être tenue de choisir entre sa propre nation et celle de son époux? Certains Etats — et non des moindres — l'ont compris. Ils admettent juridiquement l'appartenance à une double nationalité, pour des motifs de famille, d'intérêts ou même de simple convenance. D'autre pays, s'ils ne la reconnaissent pas en droit, la tolèrent en fait. Les avantages qui en résultent sont supérieurs aux inconvénients, lesquels sont en tout état de cause moindres que l'abus des naturalisations de complaisance. Les « double-nationaux » ont bien souvent donné la preuve de leur loyauté à l'égard de leurs patries d'origine et d'adoption, et servi de trait d'union entre celles-ci.

Pourquoi donc ne pas étudier la généralisation de cette pratique, en vue d'atténuer les excès du nationalisme? Prenons le

Les organisations internationales

Elles sont légion. Genève, Paris, Bruxelles, Londres, Rome, pour ne citer que quelques capitales européennes, sont le siège de centaines d'organisations internationales, gouvernementales ou privées. Mais le public ne les connaît guère ou les confond toutes. Les nombreuses initiales le déroutent. Il ignore en général leur fonctionnement, ce qui ne l'empêche pas toujours de douter — a priori — de leur utilité. « TTX » cette pièce irrévérencieuse jouée il y a un ou deux ans sur les boulevards parisiens, est restée dans les mé-

moires et le confirme dans son scepticisme.

En dehors des nombreux — trop nombreux — périodiques spécialisés qui renseignent abondamment mais sèchement sur leurs activités, « l'Union des Associations Internationales » (U. A. I.), s'efforce, à travers des publications de caractère plus général de renseigner objectivement un public plus large.

Voici tout d'abord ce précieux « Annuaire des Organisations Internationales », dont la septième édition (1958-1959) vient de sortir de presse. Il répertorie et

décrit en détail 1209 organisations internationales dignes de ce nom (149 gouvernementales et 1060 non-gouvernementales) contre... 510 dans la première édition qui remonte à 1910. La comparaison de ces chiffres n'est-elle pas à elle seule significative de l'évolution du monde pendant les derniers cinquante ans? Elle illustre en tous cas le grand espoir de ce siècle au cours duquel l'humanité est amenée à créer, dans les domaines les plus variés et à l'abri des passions partisanses, des oeuvres de rapprochement et d'entente entre les peuples.

La parution de chaque nouvelle édition de l'Annuaire est un événement: pas seulement parce qu'elle apporte au lecteur une mine de renseignements frais, toujours à portée de main et d'une consultation aisée, mais parce que, suivant l'expression de M. G. P. Speeckaert, Secrétaire Général de l'U.A.I., elle offre « un nouveau bilan de la coopération internationale, en même temps compte de profits et pertes et tableau des avoirs et dettes ». Signe encourageant, près de 150 organisations décrites prétendent à l'épithète « européenne », qui, pour une bonne centaine d'entre elles, recouvre autre chose qu'une notion purement géographique. A des titres divers (économique ou social, professionnel ou politique, culturel ou religieux), mais avec la même conviction, elles se proposent de faire naître un ordre vivant européen des décombres nationalistes, de préparer donc l'avenir, non plus dans un esprit de rivalité stérile et coûteuse entre pays voisins ou lointains, mais dans un esprit de coopération profitable à tous.

Signalons encore que l'U.A.I. publie également une revue bilingue (français - anglais) qui répond au nom d'« Association » et qui joue le rôle de gazette des principales organisations internationales non gouvernementales existant dans le monde.

(A. E.)

(suite de la p. 3)

cas des nations nouvelles qui se constituent forcément avec des sujets de provenances diverses, des minorités qui souffrent et se considèrent opprimées. Un tel complexe tendrait à disparaître s'il était reconnu à ces sujets d'un Etat une personnalité d'origine qui consacrerait leur appartenance ethnique et préserverait leurs traditions, leur langue et leurs coutumes, sans les dispenser toutefois d'obéir à une large loi commune. L'exemple n'est d'ailleurs pas loin. L'empire austro-hongrois a longtemps vécu de tels compromis, et la Belgique actuelle, si elle ne leur confère pas le droit à la double nationalité, distingue cependant Wallons et Flamands.

L'application d'une formule analogue aux Allemagnes de l'Est et de l'Ouest, à Chypre, à l'Afrique du Nord, serait-elle impossible? Chaque cas mériterait évidemment une étude particulière pour établir les données précises du problème et les modalités d'une solution. Mais il semble que l'application du principe de la double nationalité permettrait de s'élever au-dessus du concept étroit des nationalismes actuels et, tout en respectant le droit politique de chaque nation, élargirait leur horizon. Une telle perspective ne serait-elle pas une espérance de paix? Et la formation de l'Europe, que nous souhaitons avec ardeur, ne pourrait-elle s'en trouver avancée?

MEILLEURS SOUHAITS !

Le 31 janvier dernier a été célébré à Milan le mariage de M. Giorgio Quaroni, fils de S.E. l'ambassadeur d'Italie à Bonn, avec Melle Martha Caramidaru, fille du directeur de la Société Butan Gas, M. Laurian Caramidaru.

Le « Bulletin Européen » adresse ses plus vives congratulations aux jeunes époux.

A propos des Pactes du Latran

*Entente, union, conciliation sont toujours possibles
et "seule la concorde peut assurer le salut de tous,"*

L'importance des Pactes du Latran qui ont marqué la fin d'un différend fâcheux et de vieille date, est tellement évidente qu'il peut même sembler superflu d'en évoquer et célébrer l'anniversaire. Mais il n'y a rien de superflu car sur eux aussi s'est acharnée une critique à courte vue et, parfois, un bas esprit de faction qui est allé jusqu'à nier le mérite de ceux qui les ont préparés et conclus.

Avec ces accords historiques on a obéi en substance à la maxime de l'Evangile: «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu»; laquelle ne signifie nullement qu'il faille faire une répartition mécanique ni établir une équivalence, sur un même plan, de ce qui revient à Dieu et aux hommes. Sa signification est bien différente: que l'on obéisse aux hommes, tant que leur autorité est légitime; mais que l'on ne manque pas à l'obligation d'obéissance à une autre loi, la loi suprême, qui est innée dans notre esprit, comme «*impressio divini luminis in nobis*». Elle est absolument sacrée et inviolable et l'emporte jusque sur les commandements des législateurs humains dans le cas où ils la transgressent. Par là on n'attaque pas l'autorité de l'Etat, mais on en fixe les limites et les conditions dont on ne peut faire abstraction.

Dans la réalité de la vie humaine le facteur spirituel est accompagné du facteur physique et il est impossible de discerner une coupure nette, comme si l'Etat n'était que le royaume des corps et l'Eglise celui des âmes. En général, les mêmes individus participent de l'un et de l'autre élément de cette communion et tirent de tous deux leurs règles de vie. Il faut donc un système d'ac-

cords en vue duquel soient définies et harmonisées les raisons propres à l'un et à l'autre; sans quoi surgissent inévitablement des troubles très graves aussi bien dans les consciences individuelles que dans la vie sociale. C'est en effet ce qui s'était produit en Italie où les divergences entre l'Etat et l'Eglise avaient constitué un obstacle et un danger jusque dans les relations internationales.

Les accords de 1929 qui mirent fin à ces divergences, s'inspirèrent d'un sentiment de respect réciproque et d'un commun désir de collaboration entre les deux pouvoirs, l'un dominant le champ de la conscience religieuse, l'autre le champ civil et politique: une collaboration qui devait se fonder sur une distinction logique, avec des résultats pratiques d'une grande portée également satisfaisants pour les deux parties.

Des discussions et des points de vue différents ont été et sont encore possibles, surtout sur le plan théorique, par exemple sur le concept de «religion de l'Etat»; et il n'est pas dit que dans l'application pratique des difficultés n'aient à surgir quant à l'interprétation de certaines clauses. Le Concordat lui-même prévoit de telles éventualités, déclarant que dans ce cas le Saint-Siège et l'Italie procéderont de commun accord à la recherche d'une entente à l'amiable. Mais pour qui considère dans son ensemble et dans son esprit le système établi par ces accords, il faut bien reconnaître que, tandis que l'Eglise s'est inspirée de la maxime évangélique citée plus haut, l'Etat a joué son rôle d'«harmonisateur des dissonances» conciliant les exigences de l'ordre avec celles de la liberté et re-

connaissant l'importance suprême des facteurs spirituels dans la vie individuelle et sociale.

Puisse la commémoration de cet anniversaire être de bon augure et stimuler une autre et plus vaste conciliation entre tous les citoyens, fondée sur le commun amour de la patrie, le respect de ses traditions et de ses exploits antiques et récents toujours glorieux même s'ils n'ont pas toujours été exempts d'infortunes et d'erreurs. Il serait fou de croire que les Italiens se partagent en réprochés et en élus, et de poursuivre, parmi eux, l'achèvement d'un programme de scission et de haine, alors que seule la concorde peut assurer le salut de tous. Stupide présomption que celle de qui affirme ne s'être jamais trompé, oubliant que non seulement certaines passions mais aussi une passivité et lâche apathie rendirent possible l'excessive audace de quelques uns qui, du moins, se sacrifièrent et payèrent de leur sang. Hypocrite celui qui tout en proclamant qu'il veut la paix sème la zizanie et fomente les conflits dans son propre pays, en s'associant à des ennemis étrangers.

En nous inclinant avec respect devant ceux qui tombèrent dans toutes les guerres, oublions colères et rancoeurs, au-dessus de toutes les divergences d'idée, reconnaissons le lien sacré de l'unité nationale. Dans l'atmosphère rassérénée, le travail et les efforts de tous pour le bien commun donneront des fruits autrement féconds et le peuple, dans sa naturelle unité, avancera plus vite sur le chemin d'une plus grande prospérité et d'une justice plus parfaite. La paix interne consolidée sera aussi la meilleure contribution à la paix du monde.

GIORGIO DEL VECCHIO

La C. I. S. L. face au Marché Commun

L'organisation Régionale Européenne de la C.I.S.L. s'inquiète des rivalités économiques entre deux blocs de pays européens.

Le Comité Exécutif de l'Organisation Régionale Européenne de la C.I.S.L. s'est réuni à Bruxelles le 6 janvier sous la présidence de Sir Alfred Roberts, du T.U.C. britannique.

Le Comité a adopté une déclaration concernant la Zone de Libre-échange et la Communauté Economique Européenne se prononçant en faveur de l'intégration économique européenne et s'inquiétant des dangers que comporterait une guerre économique et commerciale entre deux groupes de nations européennes

L'Exécutif de l'O.R.E. a renvoyé devant sa Commission économique l'étude des conséquences que pourraient avoir les nouvelles mesures de convertibilité sur la condition des travailleurs européens.

Les problèmes de l'intégration européenne feront l'objet d'une décade d'études syndicales qui se tiendra à Lourdes du 1er au 11 septembre.

Le secrétaire général de la

C.I.S.L., J. H. Oldenbroek, et le chef du service économique et social de la C.I.S.L., Alfred Braunthal, assistaient à cette réunion de l'Exécutif de l'O.R.E. qui rassemble les représentants des centrales syndicales nationales d'Europe affiliées à la C.I.S.L.

* * *

La Commission de la Communauté Economique Européenne accueille favorablement les vues de la C.I.C.L.

La déclaration au sujet du Marché Commun européen et de la Zone de Libre-échange adoptée par le Comité Exécutif de la C.I.S.L., réuni à Bruxelles du 24 au 28 novembre, a été favorablement accueillie par la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Le président de la Commission, Walter Hallstein, a écrit au secrétaire général de la C. I. S. L.:

«Vous pouvez être certain que cet important document recevra l'attention qu'il mérite. En ce qui concerne les principaux points contenus dans la déclaration, je peux vous dire que vos opinions sont partagées par un grand nombre de membres de la Communauté Européenne. La Commission considère notamment que l'une de ses tâches essentielles est de chercher à réaliser une politique commerciale commune en tenant compte à la fois des intérêts d'une coopération économique dans le cadre européen le plus large et des intérêts des bonnes et fé-

condes relations économiques avec les pays non européens du monde libre».

La déclaration du Comité Exécutif de la C.I.S.L. était ainsi rédigée:

«Le Comité Exécutif exprime son inquiétude devant l'état des négociations visant à la création d'une Zone de Libre-échange,

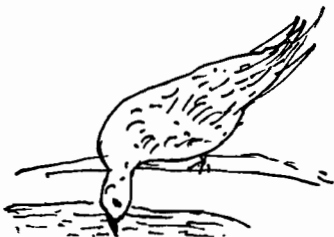
attire l'attention sur l'inopportunité d'une guerre commerciale qui s'étend entre deux groupes de nations européennes, réaffirme qu'il est en faveur du principe de l'intégration économique européenne,

exprime l'espoir qu'à ce qui a été réalisé jusqu'à présent en matière d'intégration par le truchement du Marché Commun européen, viendra s'ajouter une coopération économique plus large de tous les pays libre d'Europe,

expose son inquiétude au sujet des répercussions possibles du Marché Commun européen et de la Zone de Libre-échange sur les pays qui sont en dehors de ces zones,

insiste sur le fait que toutes les politiques suivies par la Communauté Economique Européenne et la Zone de Libre-échange devraient tenir compte des intérêts économiques et sociaux d'autres pays, et

propose que le problème relatif à l'intégration économique européenne forme l'un des sujets à discuter au cours d'une conférence économique internationale des nations libres.



LA SCIENCE EN ESCLAVAGE

MENDEL, NATURALISTE "LIQUIDÉ,, EN U. R. S. S.

Il n'est pas rare qu'une oeuvre scientifique ne soit reconnue et appréciée que bien longtemps après la mort de son auteur. Mais ce qui est plus extraordinaire c'est de voir l'oeuvre d'un savant d'abord universellement consacrée tout à coup déclarée « non scientifique » par décret politique... et, son auteur étant mort, ses divulgateurs persécutés et même « liquidés ».

Tel est pourtant le cas du naturaliste Grégoire Jean Mendel, connu dans tout le monde civilisé, reconnu aujourd'hui de plein droit comme le fondateur de la moderne doctrine scientifique de la génétique et dont on pouvait célébrer le 6 janvier dernier, le 75^e anniversaire de la mort.

* * *

Auteur de l'ouvrage « Mendel's Principals of Heredity », le professeur W. Bateson, grand admirateur du savant, a visité les lieux où il est né et où il vécut, et nous donne dans son livre d'amples informations sur sa vie et sa jeunesse. Mendel naquit le 22 juillet 1822 d'une pauvre famille silésienne à Heinzendorf et grâce à la générosité de bienfaiteurs qui avaient discerné la vive intelligence de l'enfant il put étudier à Opava et Olomouc. Plus tard, alors qu'il faisait déjà partie de l'Ordre des Agostiniens, le supérieur du couvent de Saint-Thomas, à Staré Brno, en Moravie, l'envoya continuer ses études universitaires à Vienne. Professeur de Mathématique et Physique à l'Institut Technique de Brno, Mendel trouva le temps d'effectuer dans le jardin du couvent mille travaux sur l'étude des plantes. Au bout de quelques années il parvint à démontrer scientifiquement l'hérédité des particularités congénitales des plantes chez lesquelles les caractères spécifiques se reproduisaient selon des lois in-

variables, précises et déterminées. En 1853 Mendel publia les premiers résultats de ses travaux sur la revue de la Société Scientifique Botanique de Vienne (mars, p. 116 - Verloh zool. bot. Verein) où il signait comme élève d'un certain Kollar.

Comme l'affirme le professeur von Niesel, Mendel n'avait pas manqué de communiquer le résultat de ses expériences à tous les correspondants qui s'adressaient à lui de tous les pays d'Europe. Ayant étudié la *Ficaria calthaeifolia* et les ranunculoides, l'agostinien arriva à cette conclusion, citée textuellement par von Niesel: « Je remarque toujours davantage que la nature, dans ses mutations, ne dépasse pas les limites de son espèce ». A l'époque, les opinions de Darwin étaient en vogue, mais nous savons que Mendel ne les partageait pas.

T. H. Morgan déclare que les lois de Mendel ont donné le « coup de grâce » définitif à toute la théorie du choix naturel de Darwin. Pendant un demi siècle environ, Mendel a été reconnu en tous lieux comme le pionnier de la doctrine de l'hérédité et les milieux scientifiques soviétiques suivirent d'abord le mouvement. Au temps de Lénine et même encore bien des années après, Mendel est une autorité indiscutée dans le domaine de la génétique. Le biologiste soviétique, prof. Vavi-

lov, se proclama partisan de ses doctrines, sans se soucier du fait que Mendel était un religieux. C'est Staline qui va commencer la campagne contre le grand savant et — lui-même étant mort — contre ses disciples. Ces derniers sont envoyés en Sibérie, d'autre sont « liquidés ». A la fin le professeur Vavilov lui-même, directeur des plantations expérimentales en Union Soviétique, disparaît.

* * *

Une nouvelle époque est née, « l'ère de demain », celle de Miciurin et Lysenko, « l'unique science officielle » admise au delà le rideau de fer sous le nom de « miciurisme ».

La doctrine de Micturin se base sur le principe depuis longtemps surpassé de l'école du siècle dernier: à savoir qu'en matière d'hérédité le facteur principal est le milieu; les descendants n'héritent que de quelques caractères particuliers nés du milieu où l'être a vécu. C'est une doctrine nettement en contraste avec la doctrine mendélienne selon laquelle les caractères particuliers sont transmis selon des lois fixes, indéniabiles et interchangeables. Aussi n'eut-on rien de plus pressé que de « liquider » tout ce qui rappelait Mendel. Les « mendelovistes » furent officiellement qualifiés de « déviationnistes », éléments dangereux pour la société soviétique socialiste et pour ses institutions ».

Nombreux sont toutefois les biologistes occidentaux qui ont dénoncé ce côté obscurantiste de la science soviétique.

Le savant anglais Julian Huxley, ex président de la section culturelle scientifique de l'ONU écrit dans son livre « Heredity - Occident and Orient » qu'« en face des doctrines scientifiques bolcheviques sur l'hérédité la primitive alchimie médiévale est une science du progrès ». Il raconte comment cinq des



POUR L'EUROPE

une capitale internationale

A la fin de février les représentants des Six du Marché Commun Européen se réuniront à Bruxelles pour parler, notamment, du choix de la localité ou seront installées toutes les institutions de l'Europe de Six.

* * *

A plusieurs reprises, déjà, a été agitée cette question du choix d'une capitale européenne: en face des polémiques provoquées par la proposition de telle ou telle grande ville du continent, on a d'abord préféré abandonner un problème qui semblait destiné à semer la discorde au lieu d'unir... puis on en est arrivé à la sage conclusion que le mieux était de renoncer à faire d'une ancienne capitale ou même d'une grande ville, la capitale de la nouvelle Europe. D'ailleurs, en dehors des amours propres à ménager, une ville ancienne, à l'intérieur d'un territoire national, présentait des quantités d'inconvénients et, pour ne citer que les principaux:

— Difficultés de construire dans une ville ancienne des quartiers organiquement conçus pour remplir une fonction importante et indépendante de la vie de la ville même; difficultés d'assurer, dans une ville déjà organisée et dotée de sa vie propre, des services particuliers, une circulation urbaine et «dégagée»; difficulté d'assurer l'indépendance morale de l'ilot euro-

péen, de le soustraire à l'influence de l'Etat dont il est l'hôte etc...

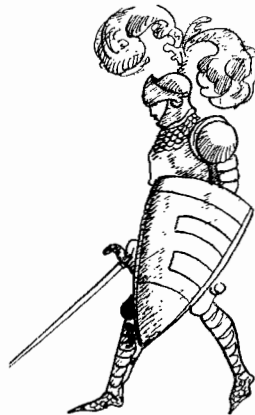
* * *

Il est donc indispensable de choisir un territoire et de l'internationaliser, et de créer un corps de police international aux dépendances d'un organisme international.

Quel critères devraient présider au choix de ce territoire?

Et d'abord au point de vue politique: choisir autant que possible un territoire confinant entre plusieurs pays; au point de vue stratégique: choisir autant que possible une zone éloignée de la frontière dangereuse, c'est-à-dire le rideau de fer, et facile à protéger et à défendre; au point de vue géographique: choisir une zone dans une position non excentrique, dotée de communications faciles avec toute l'Europe, de préférence sur la mer.

Telles sont les directives sur lesquelles s'orienteront probablement les débats de février.



(suite de la p. 7)

principaux disciples de Mendel, accusés par la Pravda de Moscou de déviationnisme scientifique, furent obligés de faire publiquement pénitence reconnaissant que leurs opinions étaient erronées, et que Mendel était dans l'erreur tandis que Miciurin avait raison contre lui. Dans son livre «Déclin de la science soviétique», le biologiste

Conrad Zirgle explique pourquoi la doctrine de Mendel est l'objet d'une telle persécution. Le matérialisme didactique des soviets tend à tout ramener à son principe directeur: «influence du milieu».

Mais Huxley et Zirgle sont d'avis que personne n'a dépassé Mendel en ce qui concerne les travaux sur l'hérédité et que le développement des études mo-

dernes lui a donné pleinement raison.

Enfin nous avons plaisir à rappeler que le professeur Gedda, président général de l'Action Catholique Italienne, a fondé à Rome l'important Institut de Génétique Médicale «Grégoire Mendel» où eut lieu, le jour de l'inauguration, en 1953, le 1er «Symposium International Geneticae Medicae».

STANISLAV KOUTNIK

Les sentinelles manquent à l'Est !



Le 24 janvier 1959 on a célébré le centenaire de l'unité roumaine. A Paris et dans les grandes capitales européennes, les roumains en exil se sont groupés pour commémorer ce significatif anniversaire.

Merveilleux pays latin, occupé par les forces soviétiques pénétrées depuis 15 ans dans tout le sud-est de l'Europe, la Roumanie se trouve aujourd'hui plus solidement unie qu'en 1859, pour combattre une lutte décisive destinée à sauver non seulement sa vie spirituelle, mais son existence même: le poids de l'exploitation soviétique et la misère sont tels qu'ils mettent en danger jusqu'à ses possibilités de survie.

Désormais on a vu clairement, après la révolte magyare que, pour l'instant du moins, on ne peut compter sur aucun appui effectif du côté occidental.

On a vu, après la publication des Mémoires de Churchill, la lourde responsabilité que le vieil homme d'Etat a endossée — en son nom et pour la Grande Bretagne — vis-à-vis de 100 millions d'Européens abandonnés « en moins d'une minute » aux griffes du camarade Staline.

Cent ans après son unité la Roumanie se dit tristement qu'il y a cent ans l'Europe était guidée par des esprits plus posés et plus prévoyants; qu'il y avait une France généreuse et sage qui l'aidait dans son effort et que la solidarité latine et chrétienne qui se faisait alors sentir n'existe plus aujourd'hui.

Quand, le 24 janvier 1959, le

colonel Alexandru Ioan Cuza était élu prince gouverneur des destins de deux provinces, la Moldavie et la Muntenia, il avait eu l'impression, comme son ancêtre Stéphane le Grand, d'avoir été élu à la tête d'un peuple qui devait défendre non seulement son indépendance et sa liberté, mais servir aussi de sentinelle de la culture et de la civilisation occidentale.

Aujourd'hui les russes — c'est-à-dire la marée slavo-asiatique — sont arrivés au cœur de l'Europe, à Berlin. Les sentinelles manquent à l'Est!

Grâce à Winston Churchill toute la civilisation européenne est menacée. Bien peu, parmi les européens mêmes, comprennent la gravité du danger qui nous menace.

Grégoire Gafencu, grand homme d'Etat roumain récemment disparu, prononça avant sa mort quelques paroles pessimistes,



dans un cercle d'amis, sur l'avenir qui nous attend. Elles ont été évoquées à Rome, dans le cadre des manifestations roumaines qui se sont tenues dans la capitale italienne.

Gafencu dit au cours de l'été 1956:

«Aussi paradoxal que cela puisse sembler, notre salut à nous autres roumains, est le salut de toute la civilisation occidentale: il est dans nos mains, dans les mains des peuples de l'Europe Orientale et du peuple russe.

L'Occident libre, les grandes démocraties dorment sur les lauriers d'une victoire qui a été en réalité une défaite; en vain parle-t-on aujourd'hui d'initiative, de solution et d'actes de courage à cet occident engraisé artificiellement. J'ai fait appel à toutes les intelligences et j'ai frappé à toutes les portes de l'Occident: aucune réponse pas même le réconfort d'avoir été cru ou tout au moins compris.

Je suis convaincu que l'éroulement — en Russie, en Chine, chez nous — de tout le système collectiviste asiatique est inéluctable et je crois que de l'expérience de 40 ans de souffrances et d'oppression surgira un nouveau souffle de vie, une nouvelle humanité qui, repoussant les horreurs et les aberrations de l'expérience soviétique, trouvera la juste formule grâce à laquelle seront éliminés aussi bien la férocité communiste que l'égoïsme du monde occidental».

H. R.



VERS UNE PHILOSOPHIE

Nul ne doute que notre civilisation ne se caractérise par son essor technique. Or les activités techniques qui occupent la majorité des travailleurs, qui suscitent l'admiration naïve des foules et l'inquiétude des moralistes n'ont pratiquement encore fait l'objet d'aucune réflexion philosophique méthodique. Le philosophe du XXème siècle qui veut penser la technique de son temps doit se contenter d'un concept d'outil qui n'a guère évolué depuis l'âge de la pierre taillée, de notions de matière et de forme qui remontent à la philosophie d'Aristote, et d'un mythe de la machine-robot qui amalgamé confusément certaines propriétés des machines modernes à celles des automates que l'on s'amusait à construire au XVIIIème siècle. Il n'y a rien en tout cela qui convienne à la compréhension des grands ensembles techniques de notre temps, ni même à celle d'une machine aussi familière que l'automobile.

Précisément en raison de la rapidité du progrès technique, le retard de la réflexion philosophique sur la réalité à laquelle elle s'applique paraît ici particulièrement choquant. Il est vrai aussi que l'ignorance des sciences si courante aujourd'hui chez les philosophes devait entraîner une ignorance des techniques, renforcée par le sentiment de supériorité que le penseur éprouve volontiers vis-à-vis de réalités qu'il juge purement utilitaires.

C'est pourquoi il convient d'étudier avec une particulière attention le récent ouvrage de M. Gilbert Simondon, *Du mode d'existence des objets techniques*, qui comble une lacune importante de la réflexion philosophique. Premier ouvrage d'une collection intitulée « Ana-

lyse et raisons », qui entend mener toute élucidation philosophique avec une rigueur méthodique aussi exigeante que celle de la science, le livre de M. Simondon me paraît capital pour la compréhension du monde actuel, car il intègre enfin la réalité technique à l'ensemble de notre culture. C'est en un mot, le premier exemple d'une *philosophie de la technique*, reposant sur une information technique et une méthode philosophique également rigoureuses.

Cela permet tout d'abord à M. Simondon de dénoncer un certain nombre d'idées reçues. « L'opposition dressée entre la culture et la technique, affirme-t-il dès son introduction, est fautive et sans fondement ». Cette opposition s'explique en partie par l'inquiétude de l'homme qui observe le développement des techniques sans comprendre le sens du progrès de la technicité. Dans les civilisations non-industrielles la fonction technique était assumée par les individus humains maniant les outils. L'artisan assure par son corps la distribution interne et l'auto-régulation de sa tâche. C'est ce qui confère sa noblesse au travail artisanal. Mais dans le travail industriel, les outils sont portés et dirigés par la machine. De là cette frustration que l'homme ressent devant la machine: c'est le support même de l'individualisation technique qui a changé. Mais si l'ouvrier moderne tombe ainsi souvent au rang de simple auxiliaire de la machine — il la graisse, la nettoie, la fournit en éléments, il joue aussi le rôle d'organisateur et de règleur. Si l'une de ces fonctions est inférieure à l'individualité technique qu'est la machine, l'autre lui est supérieure. De ce fait aussi, l'ouvrier

adhère moins étroitement à sa spécialisation professionnelle que l'artisan.

La notion même de machine recèle beaucoup de confusions, qu'éclaire fort bien l'analyse de M. Simondon. L'outil, qui prolonge et arme le corps pour accomplir un geste technique,

Un problème

Devons-nous craindre la tech

fronter jusque dans le domaine

celui de la spéculation philosophi

ser subjugué par ce qu'elle a c

quiétude que le poète Rainer A

exprimée dans une lettre célèbre

« Pour nos grands-parents, u

une « tour », étaient encore inf

mêmes, infiniment plus familières

sentait comme un vase où ils tro

main. Là-dessus nous sont venues

et indifférentes, des choses artifi

simulant la vie... Dans le sens a

pomme, ou une vigne n'ont rien c

fruit ou le raisin dans lequel nos

espoirs et leurs soucis... » (Lettre

IS BRUCH

IE DE LA TECHNIQUE

L'instrument — que M. Simondon définit comme un « outil de perception » ne sont pas encore des machines, même frustes. La machine apparaît au XIXème siècle, porteuse d'outils, destinée à remplacer d'abord le travail animal puis le travail humain. Ces « individus

techniques » que sont les machines se présentent initialement comme des êtres abstraits, des assemblages logiques d'éléments isolés les uns des autres et rationnellement regroupés. C'est progressivement que l'objet technique devient concret, grâce à une intégration de ses éléments et à une convergence de ses fonctions, qui résultent du progrès technique. Dans une brillante analyse M. Simondon illustre sa thèse en opposant le moteur d'automobile actuel où chaque pièce importante est rattachée aux autres par des échanges réciproques d'énergie, et le moteur ancien, qui est abstrait, « car chaque élément intervient à un certain moment dans le cycle, puis est censé ne plus agir sur les autres éléments; les pièces du moteur sont comme des personnes qui travailleraient chacune à leur tour, mais ne ne connaîtraient pas les unes les autres ».

Ce critère de concrétisation sert lui-même à juger la valeur technique respective d'objets techniques contemporains les uns des autres: c'est ainsi que le refroidissement par air est techniquement supérieur au refroidissement par eau, car toutes les pièces, y jouent plusieurs rôles, tandis que la relative autonomie du système de circulation d'eau peut être considérée comme un résidu d'abstraction.

Cette concrétisation progressive de l'objet technique tend à le rapprocher du mode d'existence des objets naturels: sa cohérence interne, sa symbiose avec le monde naturel qui intervient dans son fonctionnement lui font perdre son caractère d'artificialité. Alors que l'homme artificialise des objets naturels — des fleurs par exemple — en développent abstraitement une de leurs fonctions — la floraison florale

—, ce qui les rend de plus en plus fragiles, il parvient par un processus opposé à concrétiser les objets techniques, ce qui les rend plus robustes, plus autonomes et permet de les libérer de leur laboratoire originel.

Mais ces objets techniques, même concrets ne constituent par la forme suprême de réalité technique. Le progrès interne de la technique conduit à la régulation d'ensembles beaucoup plus vastes auxquels les machines elles-mêmes se trouvent intégrées. L'attitude qui s'impose de plus en plus et qui dépasse l'attitude simplement technique tourne les hommes vers la corrélation des êtres techniques les uns par rapport aux autres — ce qui permet de constituer, en symbiose avec les ressources naturelles, des « complexes » ou « réseaux » techniques, caractéristiques de notre siècle. Ainsi retrouvons, au niveau d'une technique qui a succédé à la magie primitive, quelque équivalent de ces « point-clés » et de ces « hauts-lieux » qui caractérisaient la structure « réticulée » du monde magique.

Décrire ainsi les objets techniques, c'est reconnaître qu'ils s'humanisent par leur structure, leur rôle, comme par la somme d'inventions qu'ils supposent. Mais l'homme ne les assimilera complètement que lorsqu'il aura appris à les traiter humainement, ce qui suppose l'intégration de la technique à l'ensemble de la culture humaine: tel doit être précisément le rôle d'une *technologie philosophique*, à laquelle M. Simondon apporte une première et capitale contribution. Son livre doit être entendu comme un appel à la réflexion méthodique dont il donne l'exemple, et c'est à cette condition qu'il aura toute son efficacité.

e moderne
...nique? Ou mieux vaut-il l'af-
qui lui est le plus étranger,
que, afin de ne pas nous lais-
se menaçant, d'inhumain? In-
Maria Rilke avait si joliment
...ne « maison », une « source »,
...niment plus que ces choses
...Presque toute chose se pré-
...pouvaient et versaient de l'hu-
...d'Amérique des choses vides
...cielles qui nous trompent en
...méricain, une maison, ou une
...le commun avec la maison, le
...ancêtres avaient investi leurs
s de Muzot]

UN DEUIL POUR L'EUROPE

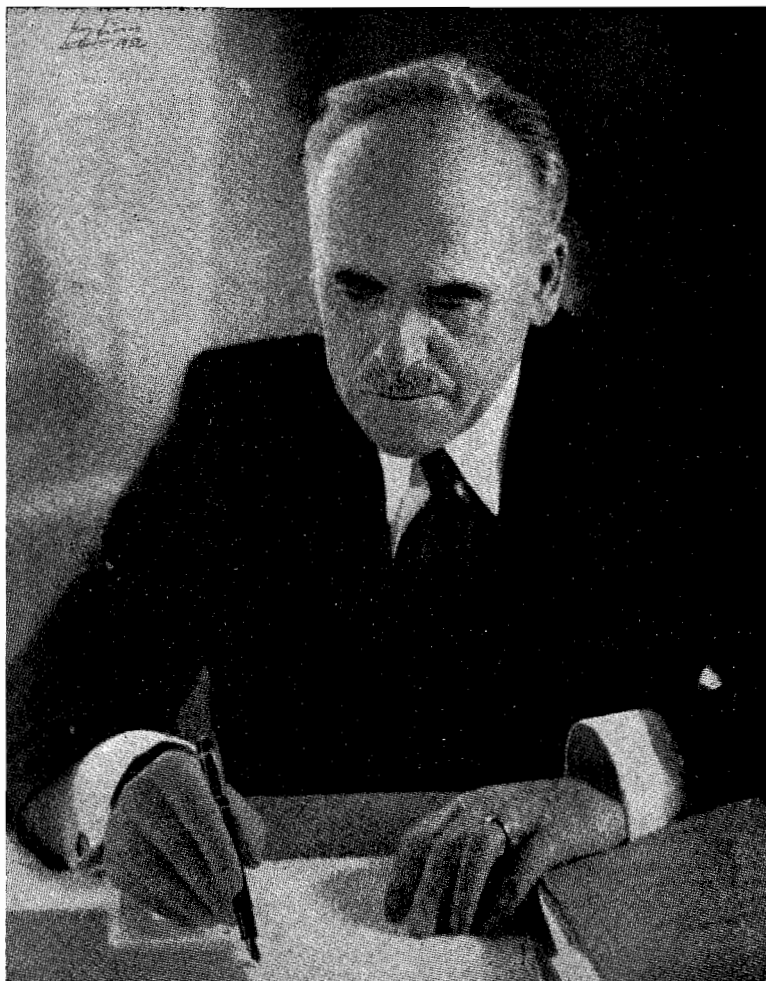
L'Europe vient de perdre un de ses plus grands amis, M. Pierre Frieden, qui fut ministre de l'Education Nationale puis chef du gouvernement luxembourgeois: un homme de haute culture, un homme de coeur, un humaniste ouvert à toutes les idées nouvelles, aux généreuses initiatives et dont la chaude sympathie allait plus particulièrement vers les jeunes: sans doute parce qu'il se sentait attiré par l'ardeur et l'élan de la jeunesse mais aussi parce que, conscient de l'importance des problèmes de l'éducation, il combattait avec acharnement pour réaliser cette éducation des jeunes, cette «Europe par les jeunes», dont il rêvait.

Né le 28 octobre 1892, Pierre Frieden avait fait ses études à Fribourg, Zurich, Genève, Munich et Paris et ayant pris ses diplômes de docteur en philosophie et docteur en lettres en 1916, il entra dans l'enseignement où il fit oeuvre utile de 1918 à 1929, année où il fut nommé directeur de la Bibliothèque Nationale de Luxembourg, un poste qu'il occupa, jusqu'en 1942.

Cette belle carrière d'éruudit, si linéaire, si simple est alors interrompue par l'occupation allemande, époque à laquelle il est destitué (1942-44) mais aussitôt après il est nommé au poste auquel l'appelaient tout naturellement sa formation universitaire dans les plus grandes villes d'Europe, son expérience dans l'enseignement, ses longues années d'étude: de 1944 à 1945, Pierre Frieden est une première fois Ministre de l'Education Nationale, puis Conseiller d'Etat de 1946 à 1948, Ministre de l'Education Nationale en 1948, Ministre de l'Intérieur en 1951.

Récemment il avait été nommé chef du gouvernement luxembourgeois, mais dans les derniers jours de janvier, déjà le mal qui devait l'emporter le contraignit à s'éloigner de l'activité politique. Rien encore pourtant ne laissait

**M. Pierre FRIEDEN,
chef du gouvernement luxembourgeois
emporté par un mal subit**



prévoir une aussi foudroyante disparition qui prive le Grand Duché de Luxembourg d'un de ses plus éminents serviteurs et les jeunes Européens d'un de leurs guides les plus éclairés.

Le «Bulletin Européen» est tout particulièrement frappé par cette perte: dès les premières années, notre petite revue avait trouvé en Pierre Frieden

un collaborateur éminent dont l'active sympathie se manifestait en toute occasion. Déplorant cette fin soudaine, le «Bulletin Européen» s'incline avec respect devant cette haute et sereine figure d'un des représentants les plus éclairés de la culture européenne.

LA REDACTION

La petite entreprise dans la Communauté Economique Européenne

par LUDOVIC E. CLOQUETTE

Que deviendront les entreprises artisanales, petites et moyennes des pays de la Communauté Economique Européenne, à mesure que se réalisera celle-ci et quel sera, en fin de compte, leur sort dans la nouvelle constitution économique et commerciale de la « petite Europe » de demain?

Avant que l'on ne parlât de « marché commun », on posait déjà, en Europe, la question de savoir ce que vont devenir ces entreprises dans l'avenir, l'évolution économique internationale n'étant pas toujours tendre pour elles. Le problème s'est précisé, parce que les aspects de la concurrence qui ne manquera pas de s'exercer dans la Communauté Economique Européenne se sont précisés eux aussi.

La réponse apparaît cependant simple; il existe de nombreuses fabrications qui sont et demeureront hors du circuit de la production des grosses entreprises: elles sont et resteront du domaine des petites unités industrielles, soit parce qu'elles sont le complément des grandes, soit parce que — pour des productions artistiques par exemple — elles ne peuvent être exercées que par des entreprises familiales, artisanales et petites.

Un seul exemple suffira à étayer cette argumentation: aux Etats-Unis, la petite affaire, le « small business », a maintenu une place de choix dans la structure industrielle gigantesque de ce pays.

Dans le marché commun européen, la petite entreprise pourra vivre. Mais à condition qu'elle prenne — et qu'elle prenne rapidement — des dispositions pour s'adapter sans faiblesse aux conditions commerciales nouvelles. Certaines d'entre elles devront s'unir, sans

cependant perdre pour cela leur caractère de petite entreprise. Des considérations d'ordre familial, local, régional ou simplement sentimental, pourront parfois entraver de telles unions. D'autres possibilités existent toutefois, telles que l'union limitée à l'aspect vente tant à l'intérieur du pays qu'à l'exportation, pour pallier cet inconvénient.

Une oeuvre d'éducation est donc à faire en faveur de ces entreprises, oeuvre d'éducation et d'aide pratique en une époque délicate où le sort de nombreuses couches de populations très laborieuses, très expertes, très dynamiques, est véritablement en jeu. Question de vie ou de mort désormais pour les petites entreprises des pays du marché commun; nous posons comme postulats que beaucoup d'entre elles pourront survivre à la concurrence de demain; mais qu'elles devront s'adapter au système économique moderne, c'est-à-dire réellement s'y intégrer et ne plus considérer qu'étant donné leur structure et toutes sortes d'autres raisons qu'elles peuvent se donner, que celles-ci soient vraies ou fausses, elles pourraient continuer de vivre en marge de l'évolution industrielle et commerciale de notre temps. Plus ques-

tion de continuer une fabrication parce qu'on l'a toujours faite ainsi; plus question de produire sans s'occuper de ce que fabrique son voisin. Le principe de la Communauté Economique Européenne c'est essentiellement la « communauté » dans le plein sens du terme, et ce principe doit logiquement s'étendre de plus en plus à tous les domaines de la vie industrielle et commerciale, nous pourrions même dire « humaine », des pays et des peuples qui la constituent.

En Belgique, un organisme, l'*Office National pour la Promotion de l'Exportation des petites et moyennes entreprises de production* (en abrégé O.P.E.M.) a entrepris, depuis le début de 1956, un travail d'aide pratique à l'exportation de la petite entreprise. L'O.P.E.M. ne fut pas conçu spécialement en fonction des nécessités du marché commun. Lorsque le 26 mai 1954 parut un arrêté royal créant une commission destinée à « étudier les problèmes relatifs aux exportations des entreprises moyennes belges de production et les moyens d'en augmenter l'importance », et dont est né l'O.P.E.M., on ne parlait guère encore de réalisation d'une communauté économique européenne telle qu'on la connaît maintenant.

Mais l'O.P.E.M. se devait de s'adapter aux contingences du moment. A l'action qu'il a exercée jusqu'ici en vue de rechercher des débouchés dans tous les pays pour les produits de la petite entreprise belge, il a insensiblement et tout naturellement adjoint une oeuvre d'éducation à la petite industrie à l'effet de permettre à toutes les entreprises « de bonne vo-



lonté» de s'adapter au mouvement.

Un des aspects de l'activité de l'O.P.E.M. est l'organisation d'expositions en ses locaux à Bruxelles. En deux ans, onze manifestations de ce genre ont eu lieu, au cours desquelles on a pu voir exposés des choix de produits des industries et métiers d'art, de la petite entreprise du cuir, du textile, du verre artisanal et des vitraux d'art, de l'aluminium, des matières plastiques. Y ont figuré aussi des tapisseries d'art, un choix d'éditions, d'impressions et de reliures d'art, des jouets et articles de sport, de l'orfèvrerie et de la bijouterie, des objets d'art et industriels en bois.

Destinées à montrer de visu et assemblées par secteurs, sans considération de concurrence, les productions les meilleures et les plus originales de la petite entreprise belge, ces expositions ont eu un large succès et ont donné naissance à d'intéressants et fructueux contacts entre producteurs et acheteurs étrangers.

* * *

Cependant, dans une action bien conçue de recherche de débouchés, de telles expositions limitées à la Belgique, n'auraient pas été suffisantes pour faire connaître à l'extérieur les produits de la petite entreprise. Aussi, l'O.P.E.M. a-t-il rapidement étendu son travail à l'étranger même.

Les deux plus importantes de ces manifestations sur ce plan depuis sa constitution ont été sa participation à la Foire St Erik à Stockholm en septembre 1957 et à la 2ème Foire Commerciale Mondiale de New York en mai 1958.

A l'occasion de chacune de ces deux manifestations, l'O.P.E.M. a jeté les bases d'affaires entre des petits fabricants belges et des acheteurs scandinaves et américains.

Dans l'entretemps, l'O.P.E.M. participait à d'autres manifestations commerciales à l'étranger de moindre envergure et, notamment, à Seattle, Portland, Denver (U.S.A.), à Zürich, à Utrecht, Rotterdam, Francfort.

Comment aider efficacement la petite et moyenne entreprise

Quatre aspects principaux de l'action de l'O.P.E.M. se dégagent des brèves considérations émises ci-avant:

1. — Recherche de débouchés par les moyens courants.

La mission de l'O.P.E.M. est de rechercher des débouchés à l'étranger pour tous les produits belges qui peuvent lui être présentés et dont la qualité n'est pas contestable. Plus particulièrement, sa mission est d'épauler l'entreprise qui n'a ni les moyens financiers, ni les possibilités pratiques de prospecter elle-même les marchés étrangers, que ceux-ci soient voisins ou lointains.

Pour les petites et moyennes industries et, à plus forte raison, pour l'entreprise artisanale, l'exportation est, très souvent encore, une réelle aventure. Il est notoire qu'elles sont dans la grande majorité des cas, incapables de disposer à l'étranger d'agents chargés de prospecter le marché, de prendre des commandes et de suivre l'exécution d'un contrat, jusqu'au paiement inclus.

Pourquoi? Parce que ces entreprises ont souvent une structure trop étroite ou bien des moyens trop limités ou encore des connaissances du monde commercial trop réduites pour pouvoir exporter.

Certes, il existe déjà en Belgique, une organisation du commerce extérieur à laquelle quiconque veut vendre au dehors peut recourir. Mais beaucoup d'entreprises, tant moyennes que petites et les 99% des artisanales, s'abstiennent en général de faire usage de ces instruments et facilités. Généralement, parce que l'ensemble de cette organisation leur apparaît comme constituant un complexe dans lequel il n'est pas toujours aisé de se retrouver.

C'est ici qu'apparaît l'O.P.E.M. à l'effet de faire fonction d'agent de liaison entre les entreprises — en état de vendre au dehors, mais incapables de

le faire par elles-mêmes — et le monde extérieur, par le truchement de l'organisation commerciale nationale et internationale existante. Et il remplit ce rôle en simplifiant à l'extrême les recherches et les démarches des entreprises qui hésitent à aborder le domaine de l'exportation quoiqu'elles le souhaitent intensément et se rendent compte que leur production vaut autant que celle d'autres entreprises nationales ou étrangères.

Mais l'O.P.E.M. ne limite pas à cela son action. Il s'engage à faire lui-même le travail de recherche de débouchés, de mise en contact du fabricant belge avec l'acheteur étranger éventuel. Se rendant compte des nombreuses qualités du fabricant moyen, mais en connaissant également les faiblesses, l'O.P.E.M. se met à son niveau. Il recherche des agents pour lui et, sur demande, recherche et donne tous les renseignements inhérents à une opération d'exportation déterminée. Au fond, l'O.P.E.M. est ainsi amené à jouer le rôle de bureau commercial d'exportation au bénéfice de chaque entreprise qui s'adresse à lui, et c'est ce rôle qu'il joue effectivement depuis qu'il existe.

2. — Recherche et présentation en ses expositions à Bruxelles des meilleures fabrications issues de l'artisanat et de la petite et moyenne entreprises.

Pour que l'on puisse présenter un produit à l'étranger, il faut le connaître — et l'apprécier; pour que l'O.P.E.M. puisse répondre aux demandes de l'étranger relatives à tel ou tel produit, il doit savoir où il peut le trouver. Personne ne peut avoir la prétention de connaître tout ce qui se fait dans un pays — si petit soit-il, comme il en est de la Belgique — et une prospection quotidienne faite, même par des services étendus, ne suffirait pas

à donner une idée parfaite de la situation existante en ce domaine.

De là l'idée de réunir, en des expositions, régulièrement organisées, les produits de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises groupés par secteurs industriels. Ces expositions ne coûtent rien aux exposants, mais tous les produits présentés ne sont pas exposés; seuls figurent à l'exposition ceux qui répondent à certains critères d'exportation que nous avons établis. Ces expositions sont annoncées en Belgique et à l'étranger et durant leur période d'ouverture, elles constituent un centre de rencontre entre acheteurs étrangers ou leur représentants, d'une part, et les exposants belges représentés par l'O.P.E.M., d'autre part.

Au surplus, ces expositions ont le mérite de rassembler pendant plusieurs semaines dans une même salle (200 m²) les produits de fabricants d'un même secteur industriel, ce qui ne peut avoir que les meilleurs résultats pour l'émulation et la concurrence, tout en faisant disparaître les aspects néfastes de l'individualisme égoïste — un des traits caractéristiques qui ont créé et créent encore tant de difficultés aux classes moyennes productrices.

3. — Participation à des manifestations commerciales, foires et expositions à l'étranger pour le compte de petits fabricants.

S'il est exact que les foires et expositions à l'étranger sont ouvertes à tous les fabricants, elles sont loin d'être à la portée pratique de tous ces derniers, même lorsque ceux-ci bénéficient, à cet effet, d'une aide financière de la part du Gouvernement, ce qui est le cas pour certaines foires et expositions à l'étranger.

Généralement, l'artisan, le petit et même beaucoup d'industriels moyens, n'ont aucune notion des principes élémentaires de la vente et se bornent à offrir par écrit un objet ou une collection d'objets dont il est impossible de se faire la moindre idée représentative.

En outre, beaucoup de fabri-

cants relevant des classes moyennes n'ont pas les moyens d'envoyer un délégué propre sur place à l'étranger pour la durée de la Foire; ou bien ils n'ont pas de délégué, ou bien celui qu'ils pourraient utiliser ne connaît pas la langue de l'endroit et ne pourrait discuter efficacement d'une affaire.

En participant à des foires à l'étranger, l'O.P.E.M. prend à sa charge les intérêts de tous les fabricants dont il présente les articles. Entièrement neutre et ne défendant que l'intérêt national, il discute et négocie pour le compte et en place de chaque fabricant dont il connaît toutes les fabrications, leur qualités et leurs prix. En outre, la méthode de groupage de marchandises pour le transport et l'assurance diminue considérablement les frais afférents à de tels envois. *L'O.P.E.M. rend ainsi les foires et expositions à l'étranger accessibles à tous les fabricants belges, si modestes soient-ils.*

Etant donné les aspects contemporains des échanges commerciaux, les mérites de foires et expositions ne sont plus contestables; la participation à de telles manifestations est devenue indispensable pour tout fabricant qui veut trouver des marchés à l'extérieur ou maintenir ceux-ci.

Unique en son genre, l'intervention de l'O.P.E.M. est déterminante et capitale en ce domaine pour les fabricants de la classe moyenne. Et elle le deviendra d'autant plus que la

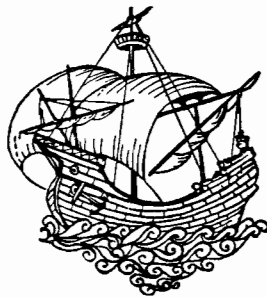
constitution du Marché Commun Européen exigera des groupages de fabrications, si leurs créateurs veulent se maintenir à la hauteur de ce marché. Par les participations qu'il a prises jusqu'à présent à des foires à l'étranger, l'O.P.E.M. a montré qu'il est l'organisme ad hoc pour promouvoir, dans un souci complet d'équité, de telles formations.

4. — Enfin, pour couronner le tout, une action d'éducation en matière de commerce extérieur.

L'O.P.E.M. n'a jamais laissé d'illusion aux artisans et producteurs des classes moyennes sur l'âpreté de la concurrence mondiale et sur le sort qui attend ceux d'entre les petits fabricants qui refuseront de s'adapter aux contingences commerciales de l'avenir.

L'action qu'il poursuit s'inspire des réalités contemporaines, si dures puissent-elles apparaître. L'O.P.E.M., pas plus que n'importe quelle autorité ou n'importe quel gouvernement, ne pourrait «protéger l'artisan et la petite et moyenne entreprises — malgré toutes leurs qualités intrinsèques bien connues et indiscutables — contre l'évolution économique mondiale. Mais il peut «aider» ces producteurs — et c'est ce qu'il a fait jusqu'à présent — à se mettre au niveau de ces contingences et à leur survivre, honnêtement et décemment.

Loin de nous la pensée de critiquer en quoi que ce soit la grande valeur intrinsèque de certaines fabrications artistiques qui sont l'orgueil de l'artisanat de beaucoup de pays et représentent parfois un des traits importants de leur caractère national. Cette remarque vaut tant pour des pièces uniques que pour certaines autres productions qui ne sont créées qu'à quelques exemplaires. Il est de l'intérêt essentiel d'une nation de préserver la continuité de telles productions. Mais le problème de leur écoulement est très particulier, car ces fabrications ne sont pas de vente courante. Quoique délicat, ce problème n'a pas échappé à l'



L'Association Européenne des Enseignants

(A E D E)

Quelques uns de nos lecteurs nous ont demandé des précisions sur l'Association Européenne des Enseignants. A leur intention nous publions ci-dessous quelques Extraits du Statut de l'Association qui en définissent les buts:

Article 1. — L'Association Européenne des Enseignants se propose de grouper tous les enseignants désireux de collaborer à la création d'une Fédération européenne. Ses membres sont répartis en Sections nationales.

Article 2. — Les buts de l'Association sont:

— approfondir chez les enseignants la connaissance des problèmes européens et celle des voies et méthodes qui sont de nature à permettre la réalisation rapide d'une Fédération européenne.

— travailler par tous les moyens appropriés, notamment en multipliant les contacts internationaux, à mieux faire connaître les caractères fondamentalement communs de la civilisation européenne, et à en assurer la défense.

— développer les mêmes connaissances chez les élèves et dans tous les milieux où l'influence des enseignants peut s'exercer.

— soutenir toute initiative valable dans les directions précitées.

Les moyens d'action sont définis à leur tour dans la Résolution suivante:

RESOLUTION PRATIQUE (ARTICLE 3)

L'Association Européenne des Enseignants, fondée à Paris le 18 Juillet 1956, décide d'orienter son action dans les trois directions suivantes:

1 - Action sur le corps enseignant en vue de mieux faire connaître et de répandre l'idéal européen.

Cette action doit être menée notamment par la création de cercles d'études, par la rédaction et la diffusion d'une revue d'information, rédigée en plusieurs langues, par l'organisation de rencontres et de contacts entre éducateurs de différents pays, par un soutien réciproque des revendications matérielles et morales présentées par les corps enseignants de tous les pays adhérents.

2 - Action auprès des élèves et étudiants sur le plan strictement pédagogique, hors de toute préoccupation de propagande.

Cette action peut être menée notamment sur le plan des programmes (étude du fédéralisme dans le cadre général d'une analyse des structures politiques, développement de l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la connaissance des langues et des civilisations de pays voisins); sur le plan de l'esprit de l'enseignement (par exemple: harmonisation des manuels d'histoire); sur le plan de manifestations concrètes du type «Journée Européenne des Ecoles»; enfin, par l'organisation d'échanges interscolaires, de jumelages d'établissements, de chantiers européens de travail, de centres internationaux de vacances.

3 - Engager les collègues à utiliser leur rayonnement personnel et leur influence dans le grand public pour propager l'idée européenne.

(suite de la p. 15)

O.P.E.M. qui est à la disposition de ces artistes, fabricants de pièces uniques ou presque, pour montrer au public les résultats des fécondes ressources de l'imagination des artisans d'art, et pour essayer de promouvoir la vente de ces objets à l'étranger.

* * *

Et ainsi, le cercle est bouclé.

Le problème de l'exportation des petites entreprises n'est pas nouveau, qu'il soit envisagé sur le plan des marchés lointains ou à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne qui vient de naître. S'il est

exact que celle-ci va ouvrir à certaines d'entre ces entreprises des horizons nouveaux constitués par des marchés pouvant très bien se révéler très fructueux, elle aura également tendance à fermer à d'autres des portes considérées comme étant traditionnellement et définitivement ouvertes. Ceci vaut pour tous les pays de la Communauté.

Le moment est délicat. Tour-nant historique en matière commerciale pour l'Europe? Peut-être! Mais ce qui est certain, c'est que la petite entreprise ne peut pas demeurer entièrement

livrée à elle-même.

L'O.P.E.M., créé en Belgique pour aider la petite entreprise à accroître ses exportations ou à trouver des marchés à l'étranger, va tenter de continuer à faire oeuvre utile dans le cadre de la nouvelle formule économique européenne.

En présentant cette institution aux honorables lecteurs de cette estimée revue qu'est le «Bulletin Européen», l'auteur de ces lignes n'a voulu qu'essayer d'ajouter un modeste dossier à l'actif de la construction tant souhaitée de l'édifice économique européen.

Le Congrès du Peuple EUROPÉEN

Du 23 au 25 janvier, le X^e Congrès du Peuple Européen a tenu à Lyon sa II^e session, sous le signe de deux slogans significatifs: «Contre la Sainte Alliance des gouvernements nationaux: guerre, misère déclin» et «Les Etats-Unis d'Europe à travers le Congrès du Peuple Européen: paix, prospérité, progrès».

Le Congrès a approuvé à l'unanimité le projet d'un traité pour la convocation de l'Assemblée Constituante.

Voici le texte du Traité:

Les hautes parties contractantes, conscientes d'exprimer la volonté de leurs peuples et décidées à établir le fondement de leur union indissoluble;

considérant que la réalisation du développement économique et du progrès social de la défense ne peut être assuré de façon efficace dans le cadre des états nationaux actuels;

considérant que l'élaboration de la Constitution fédérale doit être faite de telle sorte que la Fédération reste ouverte à la participation et à l'association d'autres états;

se proposant de confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les états et territoires d'Outremer, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies

décidée à consolider moyennant la fédération des Etats-Unis d'Europe la sauvegarde de la paix, de la liberté et du progrès social,

(suivent les articles définissant l'objet du traité, le mode d'élection de l'assemblée constituante etc. que le manque de place ne nous permet malheureusement pas de publier).

POUR L'EUROPE FRATERNELLE LES VOLONTAIRES EUROPEENS

Seulement en Europe, 100.000 personnes n'ont ni lit, ni toit. Ce sont les sans-logis, les sans-foyer. Ils doivent tous trouver un endroit où ils pourraient vivre à l'avenir dans la paix, sans angoisse.

Sans aucun doute, on a déjà fait beaucoup pour les malheureux; des Gouvernements et des Organisations privées ont été émus par le problème de la misère, mais cette misère n'est pas enrayée. Ni l'Allemagne, ni la France, ni aucun autre pays n'est protégé contre ce mal des sans-foyer, des réfugiés. Ce problème ne pourra être résolu que par un effort commun de tous les Européens.

La Fraternité Européenne des Bâisseurs lance un appel aux hommes de tous les pays d'Europe pour une action commune. Grâce à l'union des volontaires dans les camps de travail européens, on pourra construire des logements pour les sans-logis et les réfugiés.

Pour mener à bien cette action, nous composerons des équipes de volontaires Européens qui pourront travailler bénévolement un certain temps.

Quelles sont les activités des équipes de volontaires Européens?

— Les équipes errantes qui, grâce à la collecte de vieux vêtements, vieux matériel et même d'argent, permettront l'édification de logements; grâce également à leur propagande, prépareront un esprit d'amour du prochain et de justice.

— Les équipes de construction qui bâtiront et aménageront des logements.

— Les équipes d'aides familiales et sociales qui s'occuperont des familles relogées ou non et de tous leurs besoins.

Qui peut travailler dans les équipes de volontaires Européens?

Chaque Européen, chaque Européenne, jeune ou vieux, qui est prêt à aider bénévolement corporellement et moralement.

Quel est but des volontaires Européens?

— travailler bénévolement à l'équipe où ils sont affectés.

— être un témoignage d'une Europe unie par leur travail en commun, malgré leur différence de nationalité, de confession, de condition sociale.

Qu'est-ce que les volontaires reçoivent de l'équipe?

L'équipe se charge de leur nourriture, de leur logement en Communauté dans n'importe quel pays d'Europe.

L'équipe se préoccupe de rendre la vie en Communauté harmonieuse et fait en sorte que chacun puisse se sentir chez lui.

Des échanges entre Européens de différentes mentalités, il en résultera pour chacun des connaissances valables et des souvenirs inoubliables.

Nous appelons tous ceux qui ont le désir d'aider à la lutte contre la misère et à la renaissance de l'Europe.

Nous cherchons des hommes qui soient prêts à sacrifier leur confort pour un certain temps afin d'aider ceux qui ne peuvent plus sortir de leur misère par eux-mêmes.

Inscrivez-vous aux Volontaires Européens

Fraternité Européenne des Bâisseurs: Secrétariat: Gosau - St. Gallen - Schweiz. — Vincennes, 9, Rue Joseph Gailard - Seine (France) — Wuppertal-Barmen, Gronau Str. 67, Deutschland — Lauterach - Voralberg - Oesterreich.

VERS L'EUROPE UNIE

Le fonds culturel européen

La première réunion du Conseil d'administration du Fonds Culturel a eu lieu à Strasbourg le 13 janvier 1959. Elle a été ouverte par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Conseil a procédé immédiatement à l'élection de son Président M. H. J. Reinink, Directeur Général des Arts et des Relations Culturelles internationales au Ministère de l'Education, des Arts et des Sciences à La Haye, et de son Vice-Président, M. Haigh, chef du service des Relations culturelles au Ministère des Affaires Etrangères, à Londres.

Le Conseil a ensuite adopté son Règlement intérieur et procédé à l'examen de plusieurs questions, notamment: ses rapports avec la Fondation Européenne de la Culture d'Amsterdam, l'adoption du programme et du budget du Comité des Experts Culturels, et l'exonération fiscale des dons et legs au Fonds Culturel.

* * *

L'idée même d'un Fonds Culturel, il convient de le rappeler, est issue à la fois du Comité d'Experts Culturels et de la Commission culturelle de l'Assemblée Consultative. Le principal objectif du Fonds Culturel est de trouver des ressources supplémentaires privées, qui se placeront en dehors du cadre du budget du Conseil, mais permettront la réalisation de tout le programme culturel du Conseil de l'Europe. Ce Fonds permettrait notamment de financer la coopération culturelle et scientifique dans le cadre de la Convention culturelle. Il pourrait encourager les recherches fondamentales en matière scientifique; il collaborerait avec le Comité des universités européennes; il reprendrait à son compte les initiatives qui auraient fait leurs preuves au sein de l'U. E.

O.; il explorerait soit directement, soit par l'entremise d'organisations non gouvernementales existantes la possibilité d'instaurer une coopération internationale entre les sociétés savantes; il susciterait des études sur les problèmes culturels et sociologiques soulevés par l'établissement du Marché Commun et d'une éventuelle zone de libre échange.

La Convention européenne d'extradition

Le Représentant Permanent du Gouvernement suédois auprès du Conseil de l'Europe a remis entre les mains du Secrétaire Général l'instrument de ratification de la Convention Européenne d'Extradition.

La Suède est le premier pays membre du Conseil de l'Europe qui ratifie cette Convention signée le 16 décembre 1957.

Les pays qui ratifient la Convention Européenne d'Extradition s'engagent « à se livrer réciproquement... des individus qui sont poursuivis pour une infraction ou recherchés aux fins d'exécution d'une peine ou d'une mesure de sûreté, par des autorités judiciaires de la Partie requérante ».

Stations radio soviétiques de brouillage

L'ensemble des pays du bloc soviétique dispose de plus de 2.500 stations radio utilisées uniquement pour brouiller les émissions radiophoniques des pays occidentaux, ces émetteurs de brouillage dépassent de beaucoup les sommes dépensées par le monde libre pour s'adresser par la voie des ondes aux peuples soumis au joug soviétique. L'ensemble des pays du bloc soviétique dispose de plus de 2.500 stations radio utilisées uniquement pour brouiller les émissions radiophoniques des pays occidentaux, ces émetteurs de brouillage dépassent de beaucoup les sommes dépensées par le monde libre pour s'adresser par la voie des ondes aux peuples soumis au joug soviétique.

La deuxième commission politique de l'O.N.U. s'est prononcée contre le brouillage et pour que chaque homme ait le droit de choisir ses programmes radiophoniques en vertu du respect de la liberté d'opinion.

Unification des compagnies aériennes du MEC

Selon les déclarations d'un fonctionnaire du Ministère des Communications de Belgique des pourparlers auraient eu lieu dans le courant de janvier entre les représentants des diverses compagnies de navigation aériennes des Pays du MCE afin d'unir en une seule organisation soumis à un direction de l'aviation du Marché Commun, les sociétés Alitalia, Sabena, Air France, Lufthansa et KLM.



Accord Swissair S. A. S.

Récemment la Swissair et le Scandinavian Airlines Systems ont signé à Zurich un contract de collaboration qui dépasse sans doute en importance toutes les formes d'ententes conclues jusqu'ici en Europe entre compagnies aériennes.

La Swissair a commandé 5 avions à réaction américains Convair 880, livrables à la fin de 1960 et destinés à assurer des liaisons à longue distance avec étapes moyennes (Europe - Tokyo p. ex.). Elle en louera 2 au SAS pour une durée de quatre ans.

Pour sa part, le SAS a commandé 4 avions à réactions français «Caravelle» qu'il louera également pour quatre ans, à la Swissair, à partir de l'été 1960, qui les utilisera sur les lignes intérieures d'Europe et dans le bassin méditerranéen.

La Banque Européenne d'Investissements

La Banque Européenne d'Investissement, prévue par l'article 129 du Traité de Rome, et dont le siège a été fixé à Bruxelles, est en cours de création. Elle pourra allouer des crédits pour la mise en valeur des régions sous-développées des Etats-membres, la modernisation ou la conversion d'entreprises ou pour la création de nouvelles possibilités de travail. Elle facilitera en d'autres termes les

La FAO et le Marché Commun

Des entretiens se sont déroulées le 26 janvier à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) entre M. S. L. Hansholt, vice-Président de la Communauté Européenne et M. B. R. Sen, Directeur général de la FAO. Ils ont porté sur les modalités de coopération entre les deux organismes, notamment en vue d'éviter tout double emploi dans l'étude de problèmes d'intérêt commun. Le Dr. Mansholt a souligné l'avantage que la Communauté Européenne retirerait de la somme d'expérience et de connaissances déjà acquise par la FAO dans le domaine économique, et le rôle prépondérant que la FAO est appelée à jouer sur le plan de l'agriculture mondiale.

Un programme pratique de collaboration serait élaboré en commun et soumis par la suite aux organes directeurs des deux organismes.

ajustements économiques et sociaux rendus nécessaires par l'institution progressive du Marché Commun. De plus, elle aura la possibilité de libérer des fonds pour l'exécution de projets intéressant plusieurs Etats membres à la fois. L'instance suprême de la Banque est le Conseil des gouverneurs, où siègent les ministres des finances des six Etats membres. C'est lui qui fixe, notamment, les directives générales pour la politique de crédit. Le Conseil d'adminis-

tration, qui vient d'être nommé, se compose de 122 membres ordinaires et de 12 membres extraordinaires appartenant en partie à des banques privées. Il est compétent pour décider de l'octroi de prêts et de garanties, pour émettre des emprunts et en fixer les conditions. Il est également chargé de la gestion réglementaire de la Banque, tandis que le soin de préparer et d'exécuter les affaires courantes incombe à la Direction générale.

bulletin européen

Fondateur CONSTANTIN DRAGAN, Directeur responsable : GIORGIO DEL VECCHIO
Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME
Tél. 61.260

ABONNEMENTS

Italie Lires 2000 | Etranger . . . Dollars 3, —
ABONNEMENTS D'HONNEUR - 5000 | ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10. —

c/c postale Roma N. 1|16299

Edité par l'Agence de Presse Radio Europe
Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15|2|1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

R O M E

Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN

ont collaboré...

Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Endrik BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. von ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Ralmond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques de JONG, Jacques KAYSER, Stanislav KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Eduoard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLDES, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.